



Conseil communal
Vully-les-Lacs

**Séance du Conseil communal du mardi 12 décembre 2017
à 19h30, abri PC de Mur**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017.
4. Adoption du budget 2018, préavis municipal 2017/08.
5. Adoption du règlement du port des Garinettes de Vallamand, préavis municipal 2017/09.
6. Nomination d'un nouvel huissier.
7. Nomination d'un nouveau scrutateur.
8. Communications municipales.
9. Communications du bureau.

M. Florian Failloubaz, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence de Mme Nathalie Helfer, journaliste au journal « La Broye ». Il rappelle que la séance est enregistrée.

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de MM. Yves Amiet, Jean-Pierre Annichini, Claude Besson, Olivier Bôle, Pascal Ibanez, Henri-Daniel Kolb et Fabrice Wuillemin.

43 conseillers sont présents.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017.

Le procès-verbal du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

4. Adoption du budget 2018, préavis municipal 2017/08.

Le rapport de la commission des finances étant parvenu tardivement aux conseillers, il est décidé de procéder à sa lecture par chapitre, avec possibilité, aux conseillers et à la municipalité, d'intervenir à la fin de chaque chapitre.

La commission des finances est composée de MM. Henri-Daniel Kolb, Jacques Loup, Yves Amiet, Julien Schwab et Matthieu Tombez.

Lecture du chapitre 1 du rapport de la commission des finances par M. Matthieu Tombez :

« La commission des finances s'est réunie les 28 novembre et 6 décembre 2017 pour l'examen du préavis municipal concernant le projet de budget 2018. M. François Haenni, municipal des finances, a répondu à nos interrogations par écrit et nous l'en remercions. La commission des finances a été ainsi renseignée de manière claire et précise.

Examen du budget :

Le budget 2018 prévoit un excédent de revenus de CHF 123'800.-, sur un total de charges de CHF 17'174'600.- et de revenus de CHF 17'298'400.-. Par rapport aux comptes 2016, il est en retrait de CHF 1'057'200.- pour les charges et de CHF 966'000.- pour les revenus.

De notre examen, nous relevons les remarques suivantes :

1. Administration

101.300.30

L'augmentation du poste correspond aux jetons de présence des conseillers communaux prévus pour 5 conseils en 2018 avec la réunion des commissions thématiques.

102.304.000

Augmentation de ce poste de CHF 10'000.- par rapport aux comptes 2016. Selon la réponse du municipal des finances, ce compte enregistre les charges sociales patronales liées à la caisse de pension. Lors de la dernière législature, les revenus des municipaux n'étaient pas assurés. Nous estimons surprenant que tous les municipaux soient affiliés au 2^{ème} pilier sachant qu'ils reçoivent chacun une indemnité de CHF 10'000.- (excepté le syndic) et que le salaire minimal pour cette affiliation se monte à CHF 21'150.-.

11.310.30

Ce montant de CHF 15'000.- a été estimé pour la création d'un journal communal.

16

En complément du préavis municipal, un montant de CHF 40'000.- a été budgétisé pour l'achat de 4 ou 5 pédalos, d'un chalet pour la gestion de ce matériel et pour l'organisation de diverses manifestations estivales. Aussi, comme le mentionne le préavis municipal, le chapitre 16 est équilibré. Toutefois, nous relevons qu'il l'est grâce au prélèvement à hauteur de CHF 56'400.- dans le fonds de réserve affecté. »

La parole est donnée à M. François Haenni, municipal des finances :

Concernant l'affiliation à la caisse de pension de l'ensemble de la municipalité, M. François Haenni répond qu'il a été décidé d'affilier tous les membres de la municipalité pour des raisons d'équité, ayant tant des salariés que des indépendants municipaux, et en raison du système de milice.

Compte 16 : Tourisme :

L'augmentation de CHF 50'000.- par l'apport de réserves est due à un activisme souhaité au niveau du tourisme en général. Car la municipalité souhaite organiser des manifestations supplémentaires. M. René Fluri avait demandé plus de transparence dans les comptes, ce qui se retrouve dans les comptes 161.162 et 163. Entre les comptes 2015 et jusqu'au budget 2018, une augmentation des revenus a été planifiée. C'est notamment le cas avec la hausse des taxes de séjour. Les collaborateurs ont été internalisés. Dans les autres charges, il y a une petite augmentation générale, mais qui suit la ligne des revenus.

En conclusion, la hausse des charges au niveau du tourisme est due aux manifestations qui seront organisées, mais qui n'alourdit pas la structure du tourisme en général. Il s'agit d'activisme sur les manifestations et sur le dynamisme souhaité par la municipalité.

Mme Nicole Arzrouni demande des éclaircissements au poste 19, informatique : il y a deux points où on remarque une augmentation : 19.315.61 maintenance matériel CHF 8'000.- au lieu de 2'500.- au budget 2017, et 19.318.50 honoraires pour assistance, CHF 8'000.- sont prévus alors que jusqu'ici il se montait à environ CHF 1'200-1'500.-.

M. François Haenni répond que le montant de CHF 8'000.- pour l'assistance de la gestion électronique des documents (GED) s'explique par le fait que la municipalité souhaite professionnaliser un peu plus l'administration et qu'un support supplémentaire étant nécessaire, des prestataires informatiques ont été sollicités pour améliorer le système. Des programmes informatiques conçus par OFISA vont être achetés pour la gestion comptable.

M. Michel Jaunin ajoute que le site internet sera également amélioré.

M. Antoine Savary constate que peu de détails ont été donnés sur la caisse de retraite des municipaux. Est-il possible de détailler quelle somme sera allouée à cette caisse de retraite, pour quel type de retraite, sur combien d'années ?

M. François Haenni ne va pas pouvoir entrer dans le détail à ce sujet, n'ayant déjà pas eu beaucoup de temps depuis la réception du rapport de la commission des finances. Toutefois, le calcul est assez vite fait : CHF 120'000.- de revenus qui sont assurés, calculés à un taux de 12 %, on obtient ainsi le montant de cette augmentation. Il n'y a pas de rachat de LPP. Ce sont des salaires qui sont rassurés. Il s'agit toutefois d'une estimation qui est faite. Les taux varient selon l'âge des municipaux. Ce sont des taux qui sont progressifs, mais avec des plans de prévoyance qui sont conformes à ce qui se fait et à ce que l'on peut trouver sur le marché. Plus d'informations pourront être données lors d'un prochain conseil.

Les conseillers présents valident le chapitre 1 à main levée.

M. Matthieu Tombez donne lecture de la suite du rapport de la commission des finances.

« 2. Finances :

22.380.90

Vu qu'aucune provision n'est budgétisée en 2018, nous en déduisons que le fonds est certainement suffisamment approvisionné. »

La parole est donnée à M. François Haenni, municipal des finances :

Effectivement le fonds est suffisamment approvisionné et il se calcule lors de la clôture des comptes, selon les données reçues du canton. C'est un fonds qui permet d'avoir une réserve liée à des pertes sur débiteurs, donc des contribuables qui ne paieraient pas.

Aucun conseiller ne demandant la parole, il est procédé au vote :
Les conseillers présents valident le chapitre 2 à main levée.

M. Matthieu Tombez donne lecture de la suite du rapport de la commission des finances.

« 3. Domaines et bâtiments :

3431.423.10

Les loyers totalisant CHF 16'000.- correspondent à 6 mois de location, vu que le bâtiment va être rénové.

3516.318.50

En externalisant ce service, nous espérons pouvoir constater une réduction du même montant dans les vacations du municipal qui effectuait ces tâches jusqu'à aujourd'hui.

3516.427.10

L'absence de cette recette est liée à la décision de la municipalité de ne plus exiger de location de la Protection Civile (PCi). Selon l'information reçue du municipal des finances, la quasi-totalité des communes du district ne demandent plus de location à la PCi. Vu qu'aucune répercussion n'est constatée dans les charges liées à la PCi, nous assimilons, indirectement, cet abandon de location comme une augmentation des charges liées à cet organisme.

3519.312.30 et 3519.436.10

Suite à notre interrogation au sujet des panneaux solaires, le municipal des finances nous a répondu que, suite à la baisse du prix de l'électricité, les panneaux rapportent moins que prévu. Nous sommes donc étonnés de constater que les revenus restent inchangés alors que le coût de l'électricité augmente de CHF 10'000.- à CHF 35'000.-. Toutefois, ces chiffres sont encore estimatifs, car nous n'avons pas encore reçu le décompte annuel de la première année de fonctionnement.

3551.390.10

Nous avons demandé une explication sur ce poste au municipal des finances. La réponse reçue mentionnait que ce compte est lié aux charges salariales de la conciergerie du bâtiment communal de Mur.

Les activités de conciergerie concernent également les locaux collectifs, ceux de la PCi dans ce bâtiment, ainsi que le local de la déchetterie de Mur vers la place de jeux. Malgré les explications données, nous constatons que le montant de CHF 16'400.- correspond à un taux d'activité d'environ 25 %, qui nous semble très important pour les activités en relation. »

La parole est donnée à M. François Haenni, municipal des finances.

En ce qui concerne la location de la Protection Civile, les produits perçus sur les derniers exercices étaient plutôt des produits extraordinaires, étant donné que, au niveau du district, toutes les communes avaient abandonné la perception d'une location de la Protection Civile, ceci afin d'éviter des flux monétaires. Car, au final, ce sont les collectivités qui financent la PCi. La commune de Vully-les-Lacs était une des dernières communes à percevoir ce loyer. Pour des questions d'équité, il a été décidé de supprimer cette location de CHF. 12'000.-.

3519.312.30. Les panneaux photovoltaïques sont opérationnels depuis mai. Il s'agit donc de la première année d'exploitation. Les décomptes définitifs n'ont pas encore été reçus du Groupe E. La municipalité ne connaît pas encore le montant qui sera reçu en produit d'électricité. Il y a eu également passablement de pannes. De plus, il y a une diminution de ce que l'on peut toucher par franc au kilowattheure.

Mme Tatjani Balzani Dirren demande des éclaircissements au poste 3519.427.11 : revenus locatifs – salles de classe : CHF 447'000.- et si c'est l'ASIA qui paie cette location pour le bâtiment scolaire à Salavaux.

M. François Haenni répond qu'il s'agit effectivement du montant des revenus locatifs perçus par l'ASIA. La commune devra par la suite repayer une facture liée à l'instruction publique.

Aucun conseiller ne demandant la parole, il est procédé au vote :
Les conseillers présents valident le chapitre 3 à main levée.

M. Matthieu Tombez donne lecture de la suite du rapport de la commission des finances.

« 4. Travaux

43.318.80

Ce poste correspond à la location d'une balayeuse pour environ CH 1'700.- par mois. Nous trouvons surprenant que la commune ait besoin de louer une balayeuse malgré l'achat d'une balayeuse au prix de CHF 60'000.- en 2013.

474.314.70

Il s'agit du futur port de l'embouchure de la Broye à Salavaux qui sera créé après la renaturation de la Broye. A notre avis, il serait plus judicieux d'alimenter un fonds de réserve affecté plutôt que de catégoriser cette dépense dans un poste d'entretien courant. »

M. François Haenni répond que, effectivement, une balayeuse avait été achetée pour CHF 60'000. – en 2013 et qui n'a pas eu la durée de vie escomptée. En avril 2016, lors de la précédente législature, il a été décidé de passer un contrat avec le fournisseur qui avait vendu cette balayeuse d'occasion.

La balayeuse a été reprise, malgré le fait que son moteur était hors service. Cette balayeuse est entrée dans le calcul du leasing pour CHF 1'700.- et reprise, avec les heures d'utilisation, pour CHF 33'200.-. Pour éviter des problèmes analogues, un leasing a été établi, l'entretien des machines étant à la charge du loueur.

Port : il s'agit des premiers frais engagés et la municipalité n'est pas encore avancée dans les procédures comptables. Par la suite, la municipalité travaillera avec des fonds de réserve.

Aucun conseiller ne demandant la parole, il est procédé au vote :
Les conseillers présents valident le chapitre 4 à main levée.

Les chapitres 5, 6, 7 et 8 n'ont pas fait de commentaires de la commission des finances.

Chapitre 5. :

Mme Tatjana Balzani Dirren demande des explications, au poste 51.352.20 : participation ASIA : on passe en 2017 de CHF 1'000'000.- à CHF 1'400'000.- dans le budget 2018.

M. François Haenni relève que le secondaire et le primaire sont inscrits sur la même ligne. Au niveau global, la facture de l'ASIA a effectivement augmenté en raison d'une hausse du nombre d'élèves de 2,15 %, d'un budget de fonctionnement plus lourd, car il a fallu mettre en place l'accueil parascolaire et enfin des coûts de transport en augmentation. Il s'agit donc de plusieurs effets qui causent une augmentation de CHF 211'000.- par rapport au budget 2017.

Mme Nicole Arzrouni demande quelle est la raison de la hausse de CHF 12'000.- en 2017 à CHF 27'000.- en 2018 au poste 58.365.21 : paroisse catholique.

M. François Haenni répond qu'il s'agit de frais engagés pour la réfection du porche de l'église d'Avenches. Ces frais sont répartis entre les 4 communes. Pour rappel, les comptes des paroisses protestante et catholique sont validés par les 4 municipalités.

Les conseillers présents valident successivement les chapitres 5, 6, 7 et 8 à main levée.

Vote :

Les conseillers présents adoptent le budget 2018 tel que présenté.

5. Adoption du règlement du port des Garinettes de Vallamand, préavis municipal 2017/09 :

Le rapporteur de la commission chargée d'étudier cet objet, M. Steve Loup, donne lecture de son rapport.

« La commission composée de Mme Tatjana Balzani Dirren, M. Christophe Tombez et M. Steve Loup s'est réunie le 8 décembre 2017. Suite à laquelle M. Michel Jaunin a pu fournir toutes les informations nécessaires à une prise de position en pleine connaissance de cause.

L'adaptation du nouveau règlement du port des Garinettes qui remplace le règlement datant du 21 mai 1997 nous paraît dans sa majorité appropriée.

Nous demandons malgré tout, pour l'article 29, un amendement :

Le paragraphe 2 de l'article 29 concernant les « Utilisations des installations et des sanitaires » ne répond, à notre avis, pas de manière satisfaisante aux problèmes de parking. Dans l'optique de satisfaire au mieux les clients du restaurant et les propriétaires de bateau, nous proposons l'alternative suivante :

Réserver le parking à l'intérieur des barrières existantes aux propriétaires de bateau. Mettre 4 ou 5 places qui se trouvent en dehors de la barrière (à gauche de la rampe) en zone bleue, réservée au restaurant.

Au vu de ce qui précède, nous proposons l'amendement suivant :

Le parking sur la place du port est autorisé uniquement aux personnes en possession du macaron jaune. Les clients du restaurant sont ayant droit au parking zone bleue, réservée au restaurant.

Nous proposons au conseil d'accepter ce nouveau règlement avec l'amendement du paragraphe 2 de l'article 29 tel que proposé. »

M. Michel Jaunin explique que les places signalées en jaune à l'extérieur du parking sont déjà réservées pour le restaurant. N'ayant aucun panneau de signalisation mentionnant la durée de parcage autorisé, il n'est pas possible d'amender les contrevenants. Il est donc prévu d'installer des panneaux sur tout le territoire de la commune, permettant ainsi, par exemple au port de Vallamand, d'amender les contrevenants.

M. Julien Schwab propose de supprimer la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article 29 : « Excepté les clients du restaurant ».

M. Raphaël Vincent appuie la proposition de la commission. Il est propriétaire d'un bateau et constate que, l'été, il y a peu de place à l'intérieur du port, les barrières sont souvent levées. Il souhaite que les barrières du parking soient baissées et que les places extérieures soient réservées en bleu au restaurant.

M. Michel Jaunin confirme que les barrières peuvent effectivement rester fermées et les places de parking pour les voitures uniquement accessibles aux propriétaires de bateau.

M. Steve Loup relève que les places bleues sont une bonne alternative pour le restaurant, car on a largement le temps de manger en deux heures. Des personnes parquant leur voiture pour faire le tour du lac en vélo pourraient alors être amendées, par un simple contrôle du disque de stationnement.

M. Christophe Tombez relève que pour le restaurant qui travaille essentiellement sur les horaires des repas, les zones bleues sont stoppées de 11h30 à 13h30 et s'arrêtent à partir de 18h00. La personne qui veut aller faire le tour du lac en vélo sera par contre ennuyée car le temps sera trop court. Celui qui va se parquer le soir à 22 heures jusqu'à 5 heures du matin, ne sera pas péjoré. La commission a trouvé que la zone bleue était l'alternative idéale pour le restaurant, pour les propriétaires de bateau et pour les voisins ou les personnes qui habitent aux alentours qui sont aussi souvent péjorées par le manque de place.

M. Blaise Gaillet informe que la signalétique sera mise en place pour tous les parkings de la commune et c'est alors que les contrevenants pourront être amendés. La durée sera limitée à 10 heures.

M. Arnaud Guignard propose un parking payant.

M. Michel Jaunin répond que cette proposition sera étudiée.

M. Steve Loup estime qu'une durée limitée à 10 heures est beaucoup trop longue et ne règlera en rien le problème de parking.

M. Raphaël Vincent appuie toujours la proposition de la commission de marquer des zones bleues pour le restaurant et de baisser les barrières d'accès au parking. Cette solution réglerait déjà bien des problèmes, avant de mettre un parking payant.

Vote :

Le président soumet au vote le sous-amendement de Monsieur Julien Schwab visant à éliminer la fin de l'article 29 : « excepter les clients du restaurant »

Les conseillers présents acceptent le sous-amendement. 1 avis contraire. Si la version communale était adoptée, le 2^{ème} paragraphe de l'article 29 verrait sa dernière phrase supprimée.

Puis il soumet l'amendement proposé par la commission au vote.

Les conseillers présents acceptent l'amendement proposé par la commission, modifiant l'article 29, 2^{ème} paragraphe, du règlement du port des Garinettes à Vallamand.
1 avis contraire, 2 abstentions.

Le règlement est mis en discussion chapitre par chapitre.

Sans commentaire particulier, il est procédé au vote final :

A main levée, les conseillers présents acceptent le règlement du port des Garinettes à Vallamand avec l'amendement de la commission chargée d'étudier cet objet :

Article 29, 2^{ème} paragraphe :

Le parking sur la place du port est autorisé uniquement aux personnes en possession du macaron jaune. Les clients du restaurant sont ayant droit au parking zone bleue, réservée au restaurant.

3 abstentions.

6. Nomination d'un nouvel huissier.

La préfecture a fait remarquer que M. Julien Schwab, huissier actuel, est devenu membre de la commission des finances. Or, il n'est pas possible d'être huissier et de faire partie d'une des deux commissions de surveillance : la commission des finances et la commission de gestion. M. Julien Schwab a donc donné sa démission du poste d'huissier.

M. Failloubaz explique que si aucun huissier n'est nommé, un collaborateur de l'administration communale fera office d'huissier.

M. Alain Bally se propose pour le poste. Il est élu par acclamation huissier jusqu'au 30 juin 2021.

M. Failloubaz relève que M. Bally étant scrutateur, le conseil doit élire un nouveau scrutateur pour remplacer M. Bally. Il propose de modifier l'ordre du jour. Les conseillers acceptent cette modification.

7. Nomination d'un nouveau scrutateur.

M. Christian Kolly propose M. Fabian Wohlhauser qui est élu par acclamation.

8 Communications municipales.

M. Blaise Gaillet souhaite aux conseillers de joyeuses fêtes de fin d'année.

M. Michel Verdon :

Plus de 200 nouveaux habitants ont été invités à une soirée de bienvenue. 67 personnes se sont inscrites.

Soirée des jeunes citoyens du 22 septembre 2017 : 10 jeunes étaient présents sur 14 inscrits. M. Verdon propose aux conseillers d'encourager tant les nouveaux habitants que les jeunes citoyens de participer à ces soirées.

M. Verdon informe que la municipalité a dû augmenter la taxe personnelle pour les déchetteries de CHF 50.- à CHF 60.-, ce que les conseillers ont peut-être remarqué en adoptant le budget 2018. Ceci afin d'équilibrer le budget 2018. Dans le compte 45 des comptes 2016, les revenus se montaient à CHF 311'000.- pour CHF 422'000.- de charges. En principe, ces comptes de déchetterie devraient être équilibrés. Or, vu que l'on se situait à 72-73 %, la situation devait être améliorée. Cette taxe personnelle a donc été augmentée, ce qui permettra d'équilibrer les comptes.

Pour tenter d'augmenter les recettes, quelques économies vont être faites dans les deux grands comptes de déchets urbains ou la gestion des déchetteries. Une réunion va être faite avec l'entreprise Haldimann, prestataire principal, qui va proposer des solutions. Une analyse va être faite sur la possibilité de séparer les plastiques PP et PE, qui sont des annexes au PET, pour autant que le transport ne pèse pas ce genre de récupération.

Le projet avec Cand-Landi sera peut-être remplacé par celui avec l'entreprise Haldimann qui va faire une offre pour la reprise des déchets verts qui vont actuellement sur le site d'Avenches. M. Verdon souhaite de bonnes fêtes aux conseillers.

M. Michel Jaunin :

Renaturation de la Broye : M. Jaunin montre au beamer des photos de l'avancée des travaux. La nouvelle fourrière va être mise à l'enquête ce mois.

Financement des travaux pour la renaturation : 95 % payés par le canton et la Confédération. 5 % à la charge de la commune, sur un budget de 4,3 millions.

M. Jaunin explique que, il y a quelques années, lors des discussions du projet de renaturation de la Broye avec la Confédération et le Canton, la commune avait accepté ces travaux pour autant qu'un nouveau port soit construit. L'objectif étant de sortir tous les bateaux qui sont amarrés dans la Broye et tous les bateaux qui sont arrimés aux bouées sur le lac, soit environ 70 à 80 bateaux. Tous ces bateaux seront donc centralisés, ce qui favorisera la nature. Le WFF est au courant de ce nouveau port. Pour information, il y a 6 parcs à bateaux dans la forêt, dont deux parcs avec l'accès au lac, 4 en pleine forêt. L'objectif est d'enlever ces 4 parcs, de remettre quelques bateaux sur le parc 1 et le parc 6. Le reste des bateaux ira dans le nouveau port. Selon les informations du canton, celui-ci propose un port à 300 places. La Confédération décidera où sera situé ce nouveau port. La commune espère que cela sera à Salavaux, mais cela pourrait être ailleurs. Faoug est aussi en discussion pour agrandir et refaire un port.

M. Alexandre Bardet demande si les dégâts occasionnés par le transport des organiques sur les chemins seront réparés.

M. Michel Jaunin répond que, avant et après le dépôt des matières organiques à Villars-le-Grand, un drone a photographié le trajet du transport et tous les dégâts occasionnés seront remboursés par l'Etat. Idem pour le chemin en jaune le long de la Broye. Information intéressante, le canton va laisser quelques trous dans le chemin afin que les voitures circulent moins vite.

M. Albert Gavillet :

Mise à jour du ruisseau de Chabrey : il n'y a pas eu d'opposition à l'enquête. Tous les propriétaires ont fait leur vœu à la commission de classification.

Renaturation de la Petite Glâne : deux séances du copil ont eu lieu. La dernière séance jeudi dernier avec les représentants du canton de Vaud et du canton de Fribourg. Le canton de Fribourg met un peu la pression, en raison du site d'Elanco. Des nouvelles arriveront à la fin du mois de décembre. Le Canton de Vaud est prêt à soutenir la renaturation et a déjà prévu le financement.

M. Boli, du bureau Triform, rend attentif que ce projet est très important pour le canton de Fribourg et le site Elanco. Si ce site est inondé, les 4 communes devront assumer financièrement si la renaturation de la Petite Glâne n'a pas été faite dans les temps. Pour information, la Petite Glâne peut absorber uniquement 25 m³/seconde.

En cas de crue, le débit est de 35 m³/seconde. Seuls 5 m³/seconde peuvent être absorbés par le Grand Fossé. Le bureau Triform a reçu le mandat de remettre la Petite Glâne aux normes fédérales.

M. Nicolas Vincent demande si les communes intéressées par la zone participent financièrement. Il a lu dans la presse qu'un giratoire devait se construire, avec emprise sur la commune de Vully-les-Lacs. Il propose à la municipalité de s'assurer que la commune de Vully-les-Lacs ne doive pas assumer les crues et le trafic routier.

M. Albert Gavillet répond que le canton de Fribourg devra effectuer les travaux sur la même longueur. En amont, la commune de Saint-Aubin fera aussi des travaux. Pour information, les travaux commencent toujours en aval. C'est donc à la commune de Vully-les-Lacs de débiter. Une clé de répartition a été faite pour le financement dans les deux cantons.

M. Nicolas Vincent demande si Elanco va participer aux frais de revitalisation de la Petite Glâne ou si c'est seulement les communes.

M. Albert Gavillet répond qu'Elanco devra mettre du terrain à disposition, comme la commune de Vully-les-Lacs.

M. Raphaël Vincent remarque que c'est la commune de Vully-les-Lacs qui va absorber les débordements.

M. Albert Gavillet répond qu'il y a un accord entre les cantons et la Confédération. Ces travaux sont obligatoires, même s'ils sont faits pour absorber l'eau des communes en amont. Celles-ci devront toutefois faire des travaux pour retenir l'eau. Le Grand Fossé peut absorber 5 m³/seconde, mais pas plus, car il y a d'autres apports en cas de crue.

M. Alexandre Bardet demande ce qu'il adviendra des ponts si les ruisseaux deviennent plus larges.

M. Albert Gavillet répond que les ponts seront refaits, pour ceux qui pourront l'être.

M. Albert Gavillet souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. François Haenni :

Révision des comptes : le mandat avec M. Pierre Busset, qui arrive à la retraite, touche à sa fin. Plusieurs sociétés de révision ont été approchées et c'est la société BDO qui a été choisie pour ses références et le montant de ses honoraires.

La municipalité a fait jouer la concurrence pour le renouvellement d'un emprunt à CHF 3'000'870.-. Une partie a été amortie et le prêt a été renouvelé pour 12 ans à 0,88 %.

Fiscal : le Conseil d'Etat a pris position au sujet de l'aliénation des bâtiments agricoles, suite à une jurisprudence du tribunal fédéral en 2011. Une charge est provoquée lors de ces transferts ou de ces aliénations. Le conseil d'Etat du canton de Vaud et les communes ont suivi la même position, à savoir une remise sur cette augmentation importante de la fiscalité.

Instruction publique, accueil des élèves à midi à Salavaux : des citoyens ont fait recours auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, en raison du fait qu'on ne laissait pas leurs enfants rentrer avec Helvétie, au lieu de Car postal. L'ASIA a décidé de ne pas entrer en matière à ce sujet pour des questions d'équité. Les signataires ont reçu la réponse de la DGEO. Cet accueil est entré en fonction hier et fonctionne bien. Il était prévu initialement de donner un repas à ces élèves de 7-8^{ème} dans la salle de gym de Salavaux. Finalement, il est donné dans le collège EPK, avec des surveillances. Entre 10 et 20 élèves sont concernés selon les jours, avec des cours à option, notamment sportifs, volley, allemand et accès à la bibliothèque.

M. Blaise Clerc :

Nouvel horaire CFF depuis le 10 décembre 2017. Il amène dans notre région passablement de changements positifs et surtout un objectif atteint par la conseillère d'Etat Nuria Gorrite qui avait promis qu'en 2017 la Broye serait à la cadence à la demi-heure pour les trains.

4 lignes dans notre région :

531 : cette ligne est fusionnée avec la ligne 535, ce qui permet d'augmenter le nombre de cadences. C'est la ligne Avenches-Salavaux-Cudrefin-Ins.

La ligne 535 est prolongée jusqu'à Ins à la gare, elle passe par Witzwil. Elle permet de prendre les trains aussi bien à Ins qu'à Avenches à l'horaire à la demi-heure, car ces deux gares sont fournies en trains, aussi bien par les CFF que par le BLS.

La ligne 538 qui est la ligne Avenches-Salavaux-Mur. Adaptation des horaires pour permettre d'arriver en gare d'Avenches avec l'horaire de train correspondant.

La ligne 540 qui est la ligne Avenches-Villars-le-Grand-Cudrefin. Adaptation afin d'assurer la correspondance à Avenches. Il y a des courses supplémentaires le week-end.

Office postal de Salavaux : Michel Jaunin et M. Blaise Clerc ont reçu les responsables de la Poste. La pétition populaire ayant récolté 1808 signataires sur une population de 3'000 habitants a été présentée. M. Clerc remercie la population qui a signé cette pétition et le comité de cette initiative. Les responsables ont tenu compte de cette pétition. Comme deuxième argument, le soutien de la commune. Pour rappel, les conseillers ont donné mandat à la municipalité de tout faire pour conserver cet office le plus longtemps possible. La municipalité a donc expliqué aux représentants de la Poste que la commune a besoin de cette poste sur le long terme, soit jusqu'en 2025. Les arguments ont été le village de Salavaux, centre névralgique, bien positionné et les villages environnants, la commune de Saint-Aubin étant également en discussion. Cudrefin aura une filiale d'ici le mois de mars. On se pose beaucoup de questions sur cette filiale.

Toutefois, toutes ces discussions ne servent pas à grand-chose dans la mesure où les parlementaires à Berne ont à plusieurs reprises, soit dans les commissions, soit à titre personnel, interpellés la ministre des tutelles de la Poste, Mme Leuthard. Un groupe de travail a été constitué pour revoir et remettre en cause les règlements qui constituent l'objectif de la Poste : est-ce un service public ou n'est-ce pas un service public. Et surtout, sur les dispositions de la Poste du futur. Au vu de ce qui précède, la municipalité a convenu de revoir les responsables de la Poste dès que l'on connaîtra les nouvelles dispositions.

Résultat de ces discussions : l'office de poste restera ouvert en tout cas jusqu'au 2^{ème} semestre de 2018. 9 mois ont été gagnés. Les négociations reprendront à la lumière de ce que les politiciens auront défini et selon les besoins de notre commune, mais également des communes voisines. Objectif : garantir cet office postal jusqu'en 2020, voire au-delà si possible.

M. François Haenni :

M. Haenni annonce les nominations :

Pour l'ASIA : M. Albert Gavillet, nommé président du conseil intercommunal.

Pour la COREB : M. Blaise Clerc président de la commission des transports et membre du comité de pilotage du plan directeur régional.

9. Communications du bureau.

M. Florian Failloubaz présente une information sur le processus de la zone réservée. Elle synthétise les articles 56 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) qui contient toutes les dispositions sur ce processus. Cette loi se trouve sur le site de l'Etat de Vaud.

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/index.xsp

(la présentation se trouvera sur le site internet de la commune de Vully-les-Lacs à l'onglet du conseil communal).

Le bureau du conseil s'est réuni pour nommer une commission pour traiter les 69 oppositions reçues. 9 membres ont été nommés pour représenter tous les villages de la commune.

La séance du prochain conseil pour traiter ces oppositions a été fixée au 27 février 2018.

M. Blaise Clerc remercie le président pour les détails du processus. La municipalité se tient à disposition de la commission. Toute la municipalité a déjà reçu des informations de la part de l'urbanisme et d'un avocat. Il s'agit d'une obligation légale de travailler avec un urbaniste. M. Clerc organisera les séances demandées par la commission et fera son maximum pour que l'urbaniste et l'avocat soient présents.

M. Blaise Clerc demande aux membres de la commission de ne pas hésiter à le contacter s'ils ont besoin de réponses à des questions ou au sujet des processus de réponses établis par la municipalité. Pour ce faire, il les prie de ne pas le faire comme cela est malheureusement arrivé pour ce conseil, c'est-à-dire 48 heures avant la séance, mais dans un délai de 10 à 15 jours.

10. Divers, propositions individuelles.

M. Christophe Tombez :

« Quelques mots à l'attention de notre municipalité.

Un groupe de conseillers communaux s'est rencontré le jeudi 7 décembre à la salle de paroisse de Cotterd. Lors des discussions, il est notamment ressorti que la communication de la municipalité concernant le plan des zones de réserve était jugée insuffisante.

La même constatation a été faite lors de séances de la commission de gestion.

De nombreux conseillers ne se sentent pas assez informés pour prendre position de manière convaincue et en toute connaissance de cause. Ce sujet complexe nécessite des explications appuyées par des supports visuels, des discussions entre les membres du conseil ainsi qu'un temps de réflexion.

Selon l'article 58 de LATC le projet de la municipalité doit être validé par le conseil communal au plus tard 8 mois après la fin de la mise à l'enquête, soit le 28 février 2018. Dès lors, nous estimons qu'il est utopique de recevoir une présentation sur le sujet le 27 février par la commission et de pouvoir prendre une décision réfléchie sur l'acceptation du plan des zones de réserve lors de la même soirée. C'est pourquoi certains membres du conseil proposent d'organiser un conseil extraordinaire en fin janvier, afin d'avoir des explications exhaustives sur le projet du plan des zones de réserves.

Lors de cette séance, nous demandons à la municipalité de traiter les points suivants :

- Une présentation visuelle des plans de chaque village de la commune. Sur ces plans doivent apparaître les zones à bâtir, les zones d'intérêt général, les zones agricoles périphériques et toutes autres zones par catégorie à la situation 2014. Sur une deuxième version de ces plans, les zones de réserve doivent être incluses de manière distincte.
- Un tableau comparatif des surfaces en m² par village. Doit figurer dans le tableau
 - La surface en m² des zones constructibles avant le projet des zones de réserve.
 - La surface en m² des zones de réserve.
 - Le pourcentage de la zone de réserve par rapport à la zone constructible du village.
 - Le pourcentage de la zone de réserve par rapport à la zone constructible total de la commune.
- Une explication de tous les critères qui ont été utilisés pour établir ce plan des zones de réserve.
- Selon le plan directeur cantonal, Avenches a été défini comme centre régional et Cudrefin comme centre local. Par contre, tous les villages de la commune de Vully-Les-Lacs sont définis comme villages hors centre. Existe-t-il dans ce contexte une base légale sur laquelle la municipalité s'est basée pour définir cette notion de bourg de Salavaux ? Et quels avantages et inconvénients en découle-t-il ?
- Il semble que le plan des zones de réserve comporte des parcelles grevées par des hypothèques, des parcelles équipées et même des parcelles construites.
 - Est-ce que la municipalité a considéré les conséquences financières que ces situations pourraient entraîner aussi bien pour des particuliers que pour la commune ? Et si tel en est effectivement le cas quelles en sont les conclusions
 - Quelle est la position de la municipalité sur cette problématique ?
 - Est-ce qu'une évaluation des coûts d'indemnisation a été réalisée ? Et si oui, quel montant atteignent ces conclusions ?
 - Quels seront les instruments mis en place pour indemniser les propriétaires ?
- Quelles seraient les conséquences d'un refus de ce projet.

Monsieur le syndic, Madame, Messieurs les municipaux, vous comprenez que ce sujet est sensible et qu'il mérite au minimum les explications demandées. Mettre le conseil au pied du mur la veille de l'expiration du délai légal n'est pas une solution pour faire passer un projet d'une telle importance pour notre commune. Dès lors nous espérons recevoir de votre part une présentation convaincante qui permettrait ainsi au conseil de vous soutenir. »

M. Christophe Tombez informe que, lors de cette réunion du conseil, 15 membres étaient présents et qu'il est le porte-parole du groupe. Ils souhaitent une séance « intermédiaire » du conseil communal avant la séance de décision pour avoir suffisamment de temps de réflexion

M. Blaise Clerc accepte qu'un conseil extraordinaire soit organisé avec les réponses aux questions demandées. Le conseil extraordinaire sera fait avant le conseil du 27 février 2017.

Concernant la légalité des 8 mois : cette obligation est élastique. Elle aurait pu être faite dans 10 mois. La municipalité a pensé que donner deux mois et demi, en suivant la procédure présentée, à la commission, permettait justement de donner assez de temps. Certaines communes le font en 5 semaines. M. Clerc fera venir l'urbaniste et l'avocat lors de ce conseil extraordinaire car il renonce à donner lui-même les explications techniques. Sur 14 procès-verbaux depuis le 3 mars 2013, date où le peuple suisse a accepté la LAT, M. Clerc a pris la parole dans 10 conseils en expliquant ce qui allait arriver.

Il ne faut pas oublier ce que les conseillers ont confirmé lors de la première législature : le fait de ne pas toucher à l'intérieur du tissu bâti. Lors du conseil de juin, les conseillers ont demandé que leurs enfants puissent construire et de ne pas bloquer le territoire communal. Ceci à l'intérieur du tissu bâti. Cela fait 4 ans que M. Clerc maintient avec cohérence la même ligne. On dézonera s'il faut dézoner, à moins que le conseil refuse le projet global. Mais dans ce cas, M. Clerc attend le conseil extraordinaire de janvier pour annoncer les conséquences. Des permis de construire peuvent toujours être déposés à l'intérieur du tissu bâti, ce qui n'est pas le cas dans certaines communes qui ont gelé l'entier du territoire communal et qui le regrettent amèrement au vu des situations futures qui vont arriver. Un jour, il ne sera plus possible de déposer de permis à Vully-les-Lacs.

M. Clerc souhaiterait faire ce conseil avec la réponse de la Confédération sur le plan directeur cantonal. Pour rappel, le plan directeur cantonal a été approuvé par le Parlement vaudois mais doit encore être approuvé par la Confédération fin janvier – début février.

3 fiches expliquent comment établir une zone réservée.

Mme Geneviève Bardet Leresche explique que tous les membres du conseil sont concernés, pas seulement la commission qui vient d'être nommée. Car les conseillers sont régulièrement interpellés pour obtenir des éclaircissements à ce sujet et ne savent pas répondre aux questions.

M. Blaise Clerc rappelle qu'il a déjà parlé des 3 fiches aux conseils de juin et de septembre. En 2016, il avait expliqué que ces fiches étaient en plein « retravail ». Il rappelle que tous les citoyens peuvent passer au bureau communal pour consulter le plan et recevoir des réponses au sujet de n'importe quelle parcelle du village, pour autant que cela ne viole pas la sphère privée.

M. René Fluri propose, si le conseil du 27 février pour prendre une décision sur les oppositions n'est pas absolument important, de reporter ce deuxième conseil plus tard et d'utiliser celui du 27 février pour les explications demandées.

M. Florian Failloubaz pense que deux mois pour étudier les oppositions par la commission est un délai raisonnable. La proposition soulevée par M. Christophe Tombez d'avoir « une station intermédiaire » permet de bien comprendre et digérer les informations et on pourrait ainsi aborder plus sereinement le conseil du 27 février. Il serait d'autre part important d'avoir la réponse de la Confédération au sujet du PDCn (Plan Directeur Cantonal).

M. Blaise Clerc répond qu'il serait effectivement important d'avoir ce résultat, car le plan directeur cantonal est déclencheur de beaucoup d'informations et de réglementation. Il serait dommage de faire un conseil intermédiaire sur des suppositions et sur une acceptation uniquement du Grand Conseil.

M. Christophe Tombez répond que les conseillers souhaitent se faire une bonne idée de la situation et que l'on peut agender cette séance en fonction de la décision de la Confédération. Le but n'étant pas de faire le travail à la place de la commission qui va prendre ces décisions, mais de donner toutes les informations à tous les membres du conseil, en adéquation avec les informations.

M. Blaise Clerc espère une réponse fin janvier – début février et propose une séance vers le 8 février.

M. Florian Failloubaz explique que la mission de la zone réservée est de geler les droits à bâtir. Ceux-ci ne sont pas encore supprimés. Il faut laisser à la commission en tout cas jusqu'au 27 février pour travailler. Cette séance intermédiaire sera une information supplémentaire. La date précise pourra être convenue avec la municipalité. Et, à ce stade, la commission pourra participer aux échanges mais ne rapportera pas formellement

M. Antoine Savary, membre de la commission, estime que la première séance extraordinaire pourrait être faite le 27 février, ce qui laisserait un peu plus de temps à la commission pour travailler. Deux mois, c'est très court pour traiter 69 oppositions, d'autant plus qu'il y a les fêtes de fin d'année et s'il faut 10 à 15 jours pour obtenir une séance avec la municipalité.

M. Florian Failloubaz propose de convenir de deux dates entre le bureau du conseil et la municipalité. Il retient la demande de M. Christophe Tombez de faire un conseil intermédiaire pour information. Pour rappel, peuvent convoquer le Conseil communal, soit la municipalité soit 1/5^{ème} des conseillers, soit 10 conseillers. Ce conseil sera une séance d'information et d'échange et non une séance de décision.

Vote :

Les conseillers présents décident de prévoir un conseil extraordinaire d'information et d'échange avant la date du conseil décisionnel pour traiter des oppositions concernant la zone réservée.

M. Florian Failloubaz informe que les dates seront données le plus vite possible, dès que le bureau aura pu se coordonner avec la municipalité.

M. Pierre Leuba :

En raison de la création d'une zone logistique à Saint-Aubin, une route va être créée de Saint-Aubin sur la route de Villars. Une grande partie des camions passe à travers Chabrey, route principale qui relie Avenches à Neuchâtel. M. Leuba demande s'il serait possible d'interdire ces routes au transit des poids lourds et qu'ils utilisent l'autoroute à Morat, le contournement et passent par Gampelen. Cette route avait été prévue initialement pour éviter le Vully.

M. Blaise Clerc explique que la municipalité a fait opposition à l'examen préalable au mois de septembre. Cette opposition a été faite par rapport au giratoire à construire sur le territoire communal. La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et le Service du développement territoire (SDT) ont également fait opposition. M. Clerc relève que cette route de 1,2 km, aura une emprise de 12'000 m² à 13'000 m² en pleine surface d'assolement, c'est-à-dire des terres arables.

Dans les faits, le site de la société Elanco a été racheté par le canton de Fribourg en vue de favoriser des projets de développements économiques. Des parcelles déjà légalisées jouxtent le site Elanco et des sociétés projettent d'y construire un complexe logistique. La mise en valeur de l'ensemble de ce secteur a fait l'objet d'enquêtes publiques. Elle implique la création d'une route de liaison (qui n'a pas été clairement mise à l'enquête) débouchant sur la route existante, le long la frontière Vaud-Fribourg, qui relie Villars-le-Grand à Avenches. A l'endroit de cette jonction la création d'un giratoire est nécessaire. Son emprise débordera largement sur le territoire Vaudois, soit celui de Vully-les-Lacs.

La municipalité d'Avenches n'a pas fait opposition de manière formelle, mais a exigé d'être informée lorsque ce projet de route sera officiellement mis à l'enquête. Lors d'une discussion avec les promoteurs et le futur propriétaire du centre logistique qui est l'entreprise Von Bergen, il a été garanti que des camionnettes circuleraient dans notre région et non des poids lourds. Ceux-ci arriveraient par l'autoroute, déchargeraient dans le centre de logistique et ce sont des camionnettes qui livreraient les familles ou les centres commerciaux de plus petite taille, semble-t-il en mobilier.

Comme deuxième garantie, les camionnettes se déploieraient sur la suisse romande, plutôt contre l'ouest et non pas contre l'est. Il n'en reste pas moins qu'ils livreraient Neuchâtel et Bienne, donc effectivement il y aurait un passage sur Villars, Chabrey et Cudrefin. On ne sait pas combien de véhicules.

La municipalité a découvert un accord entre le canton de Fribourg et le canton de Vaud qui existe depuis 2002. Ces deux cantons se seraient mis d'accord pour déjà faire un giratoire juste à la sortie du pont bleu en direction de Villars. Si Vully-les-Lacs refuse ce giratoire qui est à peu près 150 mètres plus loin, cet accord intercantonal serait ressorti et le giratoire serait construit près de la Broye. Cet accord va être analysé par la municipalité.

M. Christophe Tombez demande des explications sur le site Elanco.

M. Blaise Clerc répond qu'il s'agit de l'ancien site de Novartis qui a été racheté par le canton de Fribourg pour pouvoir faire prioritairement un site industriel à large échelle du canton de Fribourg. 35 hectares seront industriels.

M. Florian Failloubaz se rappelle de cet accord Vaud-Fribourg. Vers 2002, le conseil général de Villars-le-Grand avait été sollicité pour accorder l'emprise sur un giratoire effectivement juste avant le pont de la Broye. A l'époque, ce giratoire était clairement prévu pour desservir un parc animalier. L'impact attendu n'avait donc rien à voir avec le projet actuel.

M. Christophe Tombez demande où en est l'analyse qui devait être faite au sujet des trottoirs, ainsi qu'à la rénovation du pont de la Broye.

M. Blaise Gaillet répond être dans l'attente d'une offre pour la révision de ce pont qui appartient à la commune. Trottoirs : ne peut pas encore répondre à cette question.

M. Blaise Clerc répond que, pour les trottoirs, c'est en cours avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).

M. Jean-Charles Lauper, à propos du pont de Salavaux, avait affirmé que, selon ses connaissances, le pont était propriété du canton suite à un document qui avait été émis avant son mandat à la municipalité. Au final, il n'y a pas eu de recours à l'époque de la municipalité de Constantine.

M. Florian Failloubaz explique que sur la question du pont, ce n'est pas une décision de la Confédération. C'est le Tribunal Fédéral qui a rendu un jugement dans le cadre d'autres communes qui s'étaient vu transmettre des ouvrages du canton et qui avaient fait un recours., Au vu de cette jurisprudence la commune de Constantine s'était arrêtée au Tribunal Cantonal qui l'avait déjà déboutée. Voilà pourquoi ce pont appartient à la commune de Vully-les-Lacs.

Mme Nicole Arzrouni revient sur l'introduction du nouvel horaire qui apporte effectivement un certain nombre d'améliorations au niveau de la circulation dans la Broye. Par contre, en ce qui concerne la circulation direction Neuchâtel, particulièrement pour les habitants de Mur, ce changement d'horaire induit une dégradation de la situation précédente. Aujourd'hui, le temps de parcours a été rallongé, il y a moins de correspondance et les habitants de Mur qui partent le matin sur Neuchâtel doivent poireauter 25 minutes le matin à la gare de Sugiez. De telle manière qu'il est maintenant plus avantageux d'aller jusqu'à Kerzers, pour partir sur Neuchâtel. La même chose pour le retour : il y a une aberration au niveau de l'horaire des TPF. Il est actuellement impossible de faire Sugiez-Mur en moins d'une heure 35. Parce que Mur est sur la nouvelle ligne telle qu'elle a été conçue par les TPF. Mur se trouve uniquement sur le trajet descendant Lugnorre-Mur-Môtier-Sugiez. Il est impossible pour les habitants de Mur de rentrer directement depuis Sugiez sur Mur sans passer par Morat-Avenches-Salavaux. Ou Sugiez-Ins-Salavaux. Mme Arzrouni incite M. Blaise Clerc à continuer le combat au niveau des transports.

M. Steve Loup estime qu'aller à la déchetterie de Salavaux, c'est le parcours du combattant. Il propose de trouver une solution avec un sens de roulement.

M. Michel Verdon prend bonne note de cette remarque et va se pencher sur ce problème. Il reviendra dans un prochain conseil sur ce sujet.

Mme Tatjana Balzani Dirren relève les enfants qui vont à l'école de Salavaux qui doivent se lever 30 minutes plus tôt pour attendre 30 minutes à Salavaux, puisqu'ils arrivent à l'école à 07h15 et que l'école commence à 07h45. Elle trouve cette situation inhumaine pour les enfants.

M. François Haenni explique que cette situation est du ressort de l'ASIA et non de la municipalité, pour ce changement intervenu en cours d'année scolaire. Actuellement, une réflexion est faite par rapport à une journée continue et à adapter les transports de manière plus efficiente. Pour les enfants qui attendent longtemps devant l'école, la bibliothèque a été ouverte. Il s'agit malheureusement de la seule solution qui a pu être trouvée pour un changement décidé à un autre niveau.

Mme Claire-Marie Spahr revient sur son intervention lors d'un précédent conseil et demande ce que vont devenir les classes vides.

M. Albert Gavillet répond que des bureaux d'architecture ont été mandatés pour présenter des projets. Ils sont actuellement en cours. Des solutions seront présentées d'ici 6 à 7 mois pour deux sites. Problème : dans tous ces projets, la plupart des architectes prévoient des appartements. Or, ce n'est pas le but de la municipalité.

M. Philippe Tisserand :

Tourisme :

Du 15 juin au 15 juillet 2018, se déroulera un spectacle à Salavaux, le long de la Petite Glâne, sur les terrains de Pierre-André Tombez, avec 1'000 places pour accueillir le public.

M. Matthieu Tombez demande où vont se parquer les gens et si les voisins ont été contactés pour prévenir des éventuelles nuisances.

M. Philippe Tisserand répond que les 650 places du parking communal accueilleront les voitures. Quant aux nuisances, elles ne devraient pas exister puisque le spectacle commence à 17h00 et se termine à 21h30. Le spectacle se passe au coucher du soleil.

Mme Christiane Amiet demande qui finance le projet.

M. Philippe Tisserand répond qu'il s'agit d'un financement privé de CHF 950'000.-. Les billets se montent à CHF 81.-. Les pré-ventes ont déjà commencé. Le souper a été fixé à CHF 29.-. Total CHF 110.-. Jusqu'au 31 décembre 2017, 10 % de rabais sont prévus pour les pré-ventes. Ce qui devrait permettre de financer les investissements. Le comité est à la recherche de bénévoles, cavaliers et sponsors.

La séance est levée à 22h03.

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

La Secrétaire :

Florian Failloubaz

Anne Rochat